

Fonds pour le
tourisme autochtone

Volet micro et petites entreprises

Foire aux questions

Programme
d'accréditation



L'ORIGINAL
ORIGINAL

TABLE DES MATIÈRES

Qui peut bénéficier des ressources du volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone?	3
Où puis-je trouver le formulaire de demande pour le programme d'accréditation l'Original Original?	3
J'ai déjà soumis une demande pour le programme l'Original Original mais je n'ai pas obtenu l'accréditation. Suis-je toujours admissible pour le volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone?	3
J'ai déjà reçu l'accréditation l'Original Original. Puis-je tout de même soumettre une demande pour le volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone?	4
Si j'ai reçu des fonds dans le cadre du programme de soutien aux entreprises 2022-23, suis-je toujours admissible au volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone?	4
Quelle est la date limite pour soumettre une demande pour le volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone?	4
Quels sont les types de projets pour lesquels je peux demander du soutien financier?	4
Les coûts de main-d'œuvre/salaires associés aux projets sont-ils des dépenses admissibles? Si oui, comment puis-je soumettre des devis pour ces coûts, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une tierce partie?	5
Où puis-je faire une demande pour le volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone?	5
Je n'arrive pas à me connecter à iTotem alors que j'avais un compte pour le programme de soutien aux entreprises 2022-23. Dois-je créer un nouveau compte?	5
Qu'est-ce qui est acceptable en ce qui concerne les devis/factures pertinents?	5
Quelle est l'échéance pour la soumission des rapports?	6
Combien de temps faut-il pour remplir les demandes pour le volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone et le programme d'accréditation l'Original Original?	6
Puis-je remplir la demande pour le volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone sur papier et l'envoyer par la poste?	6
Puis-je soumettre plus d'une demande pour le volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone?	6

Qui peut bénéficier des ressources du volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone?

Les ressources du volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone sont destinées aux entreprises admissibles au Canada qui appartiennent majoritairement à des Autochtones (plus de 50 %), qui sont en activité depuis au moins deux ans et qui comptent au plus 100 employés. Ces entreprises doivent également avoir présenté une demande complète pour le programme d'accréditation l'Original Original.

Selon les modalités, une entreprise touristique est définie comme l'un des suivants :

- Artiste / artisan
- Terrain de camping / véhicules récréatifs / chalets
- Casino / jeux
- Golf / spa
- Expérience culinaire autochtone (restaurant, café, services de traiteur)
- Spectacles culturels en direct
- Hébergement (hôtel, motel, villégiature)
- Musée / centre culturel (artefacts et expositions)
- Aventures de plein air (autres que l'observation de la faune - exemples : randonnées, pêche, canotage)
- Commerce de détail (boutique de souvenirs / galerie)
- Événements (festivals, rassemblements, etc.)
- Observation de la faune
- Ateliers et formation en connaissances culturelles

Où puis-je trouver le formulaire de demande pour le programme d'accréditation l'Original Original?

Le formulaire est disponible à l'adresse suivante : [Bit.ly/ITAC-Accreditation](https://bit.ly/ITAC-Accreditation)

J'ai déjà soumis une demande pour le programme l'Original Original mais je n'ai pas obtenu l'accréditation. Suis-je toujours admissible pour le volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone?

Oui. Il n'est pas nécessaire d'être accrédité pour bénéficier d'un financement, mais vous devez tout de même passer par le processus de demande du programme d'accréditation l'Original Original. Ce processus peut apporter des informations très utiles au développement de votre entreprise et aider à identifier les éléments pour lesquels le financement serait le plus bénéfique afin de permettre à votre entreprise de devenir commercialisable.

J'ai déjà reçu l'accréditation l'Original Original. Puis-je tout de même soumettre une demande pour le volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone?

Oui. Nous encourageons ceux qui sont déjà accrédités à soumettre une demande pour le volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone. C'est une excellente occasion de traiter les aspects à améliorer au niveau du fonctionnement de votre entreprise, notamment les pratiques de recrutement, la qualité du service à la clientèle, et/ou la préparation aux situations d'urgence. Le volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone peut également vous aider à passer à une autre catégorie quant à votre état de préparation à la commercialisation (p.ex. vous êtes présentement accrédité dans la catégorie « prêt pour les affaires » et vous souhaitez passer à la catégorie « prêt pour les visiteurs »).

Si j'ai reçu des fonds dans le cadre du programme de soutien aux entreprises 2022-23, suis-je toujours admissible au volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone?

Oui. Vous êtes toujours admissible au volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone.

Quelle est la date limite pour soumettre une demande pour le volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone?

Les demandes seront évaluées au fur et à mesure jusqu'à épuisement des fonds. La totalité des fonds sera octroyée d'ici le 31 mars 2025.

Quels sont les types de projets pour lesquels je peux demander du soutien financier?

Les projets admissibles au financement doivent contribuer à l'amélioration d'un ou de plusieurs des aspects suivants relatifs à la préparation de l'entreprise à la commercialisation :

- Engagement communautaire efficace
- L'excellence dans l'expérience visiteur
- Assurer santé, sécurité et confort
- Pratiquer un tourisme autochtone durable
- L'excellence en marketing et services aux visiteurs
- Démontrer le sens des affaires

Les entreprises sont invitées à proposer des projets en dehors de ces exemples. Pour toute question concernant les utilisations possibles du financement attribué dans le cadre du volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone, n'hésitez pas à contacter M^{me} Michelle Brown, coordonnatrice du soutien aux entreprises, à Michelle@IndigenousTourism.ca.

Les coûts de main-d'œuvre/salaires associés aux projets sont-ils des dépenses admissibles? Si oui, comment puis-je soumettre des devis pour ces coûts, étant donné qu'il ne s'agit pas d'une tierce partie?

Oui, les coûts de main-d'œuvre et les salaires associés aux projets sont des dépenses admissibles. Pour vous faciliter la tâche, nous avons créé une feuille de calcul que vous pouvez utiliser à l'appui de vos demandes de financement pour les coûts de main-d'œuvre et les salaires.

Cliquez [ici](#) pour voir et télécharger le modèle.

Où puis-je faire une demande pour le volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone?

Veuillez remplir votre demande pour le volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone [ici](#).

Je n'arrive pas à me connecter à iTotem alors que j'avais un compte pour le programme de soutien aux entreprises 2022-23. Dois-je créer un nouveau compte?

Non. Vous devez pouvoir vous connecter avec les informations de connexion utilisées pour l'ancien programme. Une fois connecté, vous devez pouvoir « Participer à la campagne » intitulée « Volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone ».

Pour récupérer votre mot de passe, cliquez sur le bouton « Mot de passe oublié » qui se trouve sur la page de connexion. Si vous éprouvez d'autres difficultés, veuillez contacter Michelle@IndigenousTourism.ca.

Qu'est-ce qui est acceptable en ce qui concerne les devis/factures pertinents?

Les documents acceptables sont les devis ou les factures officiels provenant de tierces parties.

Ces documents doivent répondre aux critères suivants :

- **Clarté des coûts** : Les devis/factures doivent indiquer clairement les coûts des biens ou services demandés
- **Exigence en matière de date** : Les documents doivent être datés à partir du 1er septembre 2023. Tout document portant une date antérieure ne sera pas pris en compte
- **Identification de l'entreprise ou de la personne** : Le nom et les coordonnées de l'entreprise ou de la personne fournissant les biens/services doivent figurer sur les devis/factures. Ces informations permettent de vérifier la légitimité de la transaction

Dans certains cas, comme lors de l'achat d'équipements en ligne, de l'inscription à un cours ou d'autres transactions en ligne similaires, les candidats peuvent aussi soumettre des captures d'écran affichant clairement les informations susmentionnées.

Afin de faciliter le traitement de votre demande de financement, il est important de veiller à ce que tous les documents soumis soient complets, exacts et conformes à ces exigences.

Si vous soumettez des factures antérieures comme estimation ou référence pour des coûts futurs, tels que les frais annuels d'assurance ou les droits de permis, il est essentiel de donner plus de contexte et de précisions. En plus de ces factures antérieures, veuillez également téléverser un budget ou des prévisions indiquant clairement l'objet de ces factures et leur lien avec votre demande de financement actuelle. Ce budget ou ces prévisions doivent détailler les coûts prévus, la période couverte et tout élément spécifique relatif aux dépenses.

Quelle est l'échéance pour la soumission des rapports?

L'échéance est trois mois après le versement du paiement. Vous recevrez un avis 30 jours avant l'échéance.

Combien de temps faut-il pour remplir les demandes pour le volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone et le programme d'accréditation l'Original Original?

Prérequis : Pour faire une demande de financement dans le cadre du volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone, vous devez avoir déjà rempli une demande pour le programme d'accréditation l'Original Original.

- **Demande pour le volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone (environ 30 minutes à 3 heures) :** Le processus de demande est, en général, relativement rapide, et le temps nécessaire peut varier en fonction de la complexité de votre demande de financement et de votre niveau de préparation pour ce qui est des informations et des documents nécessaires.
- **Demande pour le programme d'accréditation l'Original Original (environ 4 à 10 heures) :** Le temps requis pour remplir la demande complète peut varier considérablement en fonction des exigences spécifiques et de la portée de votre demande, ainsi que de la quantité d'informations et de documents nécessaires. Vous pouvez sauvegarder vos informations avant de soumettre votre demande.

Puis-je remplir la demande pour le volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone sur papier et l'envoyer par la poste?

Non. Tous les candidats doivent soumettre leur demande en ligne.

Puis-je soumettre plus d'une demande pour le volet micro et petites entreprises du Fonds pour le tourisme autochtone?

Non. Une seule demande sera acceptée par entreprise.